

Dans le contexte de petits systèmes de production, la valeur ajoutée est une question cruciale de la viabilité des exploitations. Pour les petits systèmes de production en maraîchage diversifié, en plantes aromatiques et médicinales, en arboriculture, en apiculture, la transformation peut être un moyen d'améliorer la rentabilité de leur ferme.

Dans ce cycle "Valorisation et transformation", plusieurs formations vous sont proposées, afin d'acquérir les éléments de base nécessaires à la transformation des produits et découvrir l'activité et le fonctionnement d'ateliers de transformation.



## ● Les bases

**Durée** 2 jours

**DATES** 25 & 26 Oct. 2018

**Lieu** Sommières

### Intervenants

Formateur en agroalimentaire,  
CFPPA de Florac

Dominique Velasquez,  
Les Jardins de la Petite Camargue

### Objectifs

- Connaître les compétences techniques que requiert une activité de transformation.
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et sanitaires dans la transformation des produits.
- Appréhender les équipements et investissements financiers nécessaires.
- Appréhender les incidences de l'activité de transformation dans une exploitation agricole.

### Programme

- **Technologies de transformation et de conservation :** produits gélifiés, boissons, conserves et semi-conserves (soupes, pestos), produits séchés, produits lactofermentés
- **Éléments de réglementation :** locaux, étiquetage, autocontrôles, traçabilité...
- Aspects matériels et financiers d'un **atelier de transformation** (coût, rentabilité, fournisseurs...)
- **Visite d'une ferme** (petits fruits rouges) avec atelier de transformation (sorbets, confitures, pâtes de fruits) : Les Jardins de la Petite Camargue, au Cailar

# Procédure pour l'inscription - Formations FD CIVAM 30



Fédération Départementale des CIVAM du Gard  
216 Chemin de Campagne  
30250 SOMMIÈRES  
tél.04.66.77.10.83.

[formation@civamgard.fr](mailto:formation@civamgard.fr)

[www.civamgard.fr](http://www.civamgard.fr)

*Organisme de formation déclaré en Préfecture*

**Inscription  
obligatoire**

À l'aide du [bulletin d'inscription en ligne](#)  
Retrouvez toutes nos conditions générales  
en [cliquant ici](#)

**Rappel plafond VIVEA**

En 2018, chaque contributeur VIVEA dispose d'un  
crédit de 2000 € de prise en charge pour se former.  
Pour cette formation un montant de 280 € sera  
décompté de votre plafond.